

# Rapport d'évaluation

## **Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

### **du Collège Édouard-Montpetit**

Troisième rapport d'évaluation

*16 février 2006*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

**Québec** 

Québec, le 24 mars 2006

Madame Denise Trudeau  
Directrice des études  
Collège Édouard-Montpetit  
945, chemin de Chambly  
Longueuil (Québec) J4H 3M6

**Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée**

Madame la Directrice,

La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Édouard-Montpetit a déjà fait l'objet d'un examen par la Commission en mars 1995. Au terme de cette évaluation, la politique avait été jugée partiellement satisfaisante. Le Collège a révisé sa politique en juin 1995 pour tenir compte des remarques de la Commission. La politique a alors été jugée entièrement satisfaisante. Lors de sa réunion du 16 février 2006, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée du Collège Édouard-Montpetit. Cette politique est entrée en vigueur à la session d'hiver 2005 et s'applique à l'enseignement régulier et à la formation continue.

La nouvelle Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de votre Collège intègre des modifications répondant, entre autres, à des remarques de la Commission. Les objectifs ont été reformulés et sont maintenant plus précis. Ils couvrent l'ensemble des activités relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'application de la politique elle-même. Plusieurs normes et règles ont été modifiées et certaines ont été ajoutées, notamment en ce qui concerne la mesure des apprentissages, le nombre d'activités d'évaluation sommative, l'épreuve synthèse de programme et la participation au travail en équipe. Les responsabilités de la Direction des études sont mieux définies pour tout ce qui touche la supervision des règles établies par les départements.

Considérant la pertinence des modifications, des précisions et des ajouts apportés à la politique, la Commission juge à nouveau entièrement satisfaisante la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Édouard-Montpetit. Elle estime que cette politique est apte à assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur